



CLASSIQUES
GARNIER

McKENNA (Antony), « Avant-propos », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2002, *Le clandestin et l'inédit à l'âge classique*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17280-2.p.0017](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17280-2.p.0017)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2003. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Avant-Propos

Dans les réflexions menées au début de nos travaux, il y a quelque vingt ans, sur la nature du « manuscrit philosophique clandestin », on a souvent insisté sur le fait que le manuscrit n'avait pas de statut privilégié dans la diffusion de la philosophie anti-chrétienne, que c'était fausser en quelque sorte les perspectives des acteurs contemporains que d'imposer cette coupure entre le manuscrit et l'imprimé. La remarque était justifiée, bien entendu, et nous avons découvert, au cours des dernières années, au moyen d'éditions critiques exemplaires, les relations complexes entre le manuscrit et l'imprimé, ou plutôt entre les manuscrits et les imprimés, puisque les uns et les autres se multiplient, s'appuyant les uns sur les autres. Certes, le manuscrit en tant que tel n'a aucun privilège dans cette diffusion de la pensée anti-chrétienne : nombre de textes audacieux n'ont connu de diffusion que sous forme d'imprimés ; nombre de manuscrits ne sont que des copies d'imprimés rares ou coûteux. Aucun privilège en tant que manuscrits *philosophiques*, donc, mais aucun privilège non plus en tant que manuscrits *clandestins*, car cette clandestinité était toute relative : dans un certain milieu, entre initiés discrets, entre philosophes marginaux et entre gens au-dessus des lois, la police tolérait la diffusion de manuscrits incompréhensibles pour le grand public. Tout le poids de la censure tombait sur les imprimeurs et sur les colporteurs : le manuscrit philosophique ne méritait guère l'attention de la police.

Quel intérêt donc accorder aux manuscrits philosophiques clandestins ? Comme le disait déjà Lanson en 1912 et comme le souligne Jonatahan Israel dans son ouvrage récent sur les *Lumières radicales*, les manuscrits qui font l'objet de notre étude témoignent de la marche des idées ; ils constituent un corpus considérable (quelque 270 titres et des milliers d'exemplaires) de textes qui véhiculaient une philosophie radicale – qu'elle soit spinoziste, malebranchiste ou lockienne. Certes, ces manuscrits ont trouvé par la suite leur imprimeur, mais leur composition même constitue un témoignage capital sur l'histoire intellectuelle et

sociale de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle. Ils constituent le chaînon manquant entre le « libertinage érudit » du XVII^e siècle, caractérisé par le sous-entendu, par l'implicite, par l'équivoque, et la philosophie des Lumières qui s'imprimait au grand jour dans l'*Encyclopédie* : entre ces deux moments de l'histoire intellectuelle de l'incroyance, nos manuscrits jouent un rôle crucial et reflètent l'évolution des idées et des pratiques sociales de la lecture.

Dès lors, il devenait nécessaire de comparer les manuscrits philosophiques clandestins avec les autres types de manuscrits qui circulaient – ou ne circulaient pas – à l'âge classique. Et certes, nos manuscrits risquent de se perdre dans cette masse d'archives hétéroclites : marginalia, brouillons, minutes de lettres, lettres réelles, manuscrits privés, carnets de lecture, spicilèges, recueil de pensées, agendas et journaux, nouvelles à la main, manuscrits préparés pour l'édition, copies et mises au net, copies de textes imprimés... Et certes, chacune de ces catégories pourrait faire l'objet d'une étude spécifique : on nous dira que la philosophie véhiculée par les lettres est bien plus audacieuse encore que celle que diffusent nos pauvres manuscrits clandestins ; et les minutes de lettres encore plus..., et les brouillons de traités..., et les recueils de pensées secrètes... Certes. En tout cas, il est évident que le sujet mérite d'être abordé sans *a priori* et sans accorder de privilège à l'une ou l'autre de ces catégories de manuscrits. C'est cette réflexion que nous avons eu l'ambition de traiter dans ce dossier thématique. On y trouvera des cas particuliers, mais c'est peut-être là, précisément, l'essentiel, car ces cas nous permettent de saisir en profondeur la gamme des relations complexes entre pensées secrètes et pratiques sociales.

Antony McKenna